

**FMH**

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte  
Fédération des médecins suisses  
Federazione dei medici svizzeri  
Swiss Medical Association

Aux  
présidentes et présidents des  
sociétés de discipline médicale  
(43 titres de spécialiste)

---

Berne, le 6 octobre 2006 CH/pb  
WB-Stätten/RS/Oktober 2006/RS FG WB-Konzepte f.doc

## Concepts de formation postgraduée des établissements de formation postgraduée reconnus par la FMH

Mesdames et Messieurs,

En l'an 2000, la Chambre médicale (ChM) a adopté la nouvelle [Réglementation pour la formation postgraduée \(RFP\)](#), introduisant par la même occasion des mesures et outils importants pour optimiser la qualité de la formation. Depuis lors, tous les responsables d'un établissement de formation postgraduée reconnu par la FMH sont invités à élaborer un concept de formation postgraduée dans le cadre du canevas spécifique à la société de discipline médicale concernée. Ce concept définit en particulier la structure de la formation à transmettre sur le plan du contenu et de la durée.

Malgré nos rappels et l'inscription à l'ordre du jour de la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC), seuls 758 établissements de formation postgraduée disposent pour l'instant d'un concept de formation postgraduée approuvé par la société de discipline médicale concernée. Les établissements de formation postgraduée étant au nombre de 1'370 au total, ce taux de 55% n'est pas satisfaisant après une période de 6 ans.

Le 28 septembre 2006, le comité de la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) s'est penché sur ce problème et a exigé, en sa qualité d'organe directeur dans le domaine de la formation postgraduée, que l'on agisse de manière conséquente:

Les établissements de formation postgraduée qui n'enverront pas leur concept de formation postgraduée en temps utile devront être réévalués par la société de discipline médicale concernée qui vérifiera si leur statut d'établissement reconnu demeure justifié.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions de sommer poliment mais fermement tous les établissements de formation postgraduée de votre domaine spécifique qui n'ont pas encore élaboré de concept à le faire. Le concept de formation postgraduée n'est pas une chose «nice-to-have», mais une condition obligatoire pour la reconnaissance en tant qu'établissement de formation postgraduée (art. 41 RFP).

Nous vous prions de bien vouloir indiquer aux responsables concernés qu'ils doivent élaborer leur concept d'après [le canevas établi par leur société de discipline médicale](#). Les bases et contenus relatifs aux concepts de formation postgraduée figurent dans [les différentes circulaires téléchargées sur notre site internet](#). Sur demande, nous vous remettons volontiers les adresses de tous les établissements de formation postgraduée de votre domaine spécialisé.

Un problème supplémentaire réside dans l'actualisation des concepts existants. Trois possibilités vous ont été proposées:

- Les responsables des établissements de formation postgraduée installent eux-mêmes leur concept sur le site internet de leur propre institution et en communiquent le lien à la Société de discipline médicale concernée et au secrétariat de la FPPC ([awf@fmh.ch](mailto:awf@fmh.ch)).
- Les sociétés de discipline médicale gèrent les concepts de leurs établissements de formation postgraduée sur leur propre site et nous en communiquent le lien.
- Les sociétés de discipline médicale transmettent régulièrement la version électronique des concepts mis à jour au secrétariat de la FPPC ([awf@fmh.ch](mailto:awf@fmh.ch)) (solution adéquate pour les petites sociétés comptant peu d'établissements de formation postgraduée).

L'aperçu ci-joint contient toutes les sociétés de discipline médicale qui nous ont communiqué la solution choisie. Nous prions instamment toutes les autres sociétés de nous indiquer au cours des six prochaines semaines le système d'actualisation qu'elles préfèrent.

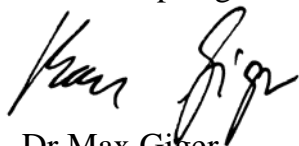
Nous sommes conscients que la plupart des sociétés de discipline médicale organisées selon le système de milice doit faire front à des problèmes de ressources. Mais nous dépendons d'urgence de votre collaboration, dans l'intérêt d'une formation postgraduée fiable et de qualité élevée.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration. Si nous pouvons, à notre tour, aussi vous venir en aide dans l'accomplissement de vos tâches, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

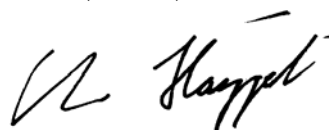
Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

## **F M H**

Commission pour la formation  
postgraduée et continue (CFPC)



Dr Max Giger  
Président



Christoph Hänggeli  
Administrateur responsable  
du secrétariat de la FPPC

### **Annexe**

Aperçu

### **Copies**

- aux sociétés de discipline médicale qui gèrent une formation approfondie
- à tous les membres de la CFPC